

Compte-rendu
de la séance plénière
du 15 mars 2010
Salle de la mairie
de Brides les Bains

Membres du CLD présents : Bernard ANDRE, Philippe BARGEOT, Anne Marie ARPIN, Armelle CAMPLAN, Alain MACHET, Joseph MOUGEL, Jean François QUEST, Hubert FRATICELLI, Laurent BATTIER, Marie Hélène CHABERT, André FOURMAINTAUX, Lucienne GUILLERME, Jean Yves MONNERET, Philippe SMILLE, Robert TALBOT, Jean Luc GOSELIN, Danielle MARIEN, Jean Luc REVEL, Christian VIBERT, Nicole RISTAT.

Excusés : Jean Marie BERTHIER, Danièle BERTHIER, Marie Hélène COSTE, Agnès GIRARD, Gilles NANTET, Jean Pascal CHABERT, Blandine LICHNOWSKI, Jean Pierre CHENU, Nicolas RACT

*"Le Développement Durable en Tarentaise :
orientations du Parc National de la Vanoise"*

Préambule

Alain MACHET rappelle les travaux récents du CLD de Tarentaise Vanoise sur le thème de la mise en place d'un SCOT sur notre territoire, une réflexion engagée sur trois temps forts :

- une rencontre en septembre dernier pour comprendre les tenants et les aboutissants d'un SCOT,
- une autre en janvier pour découvrir l'expérience de territoires voisins engagés dans la démarche,
- une dernière en février, entre membres et sans intervenant extérieur, pour une réflexion sur les attentes partagées du CLD vis-à-vis de ce document d'urbanisme.

Suite à ces travaux, un écrit reprenant les grandes attentes partagées des membres du CLD vis-à-vis de ce SCOT (en matière de développement économique, touristique, agricole, environnemental...) a été transmis à l'ensemble des élus de notre territoire.

La séance du jour est consacrée au thème : "Le Développement Durable en Tarentaise : orientations du Parc National de la Vanoise (PNV)".

A ce sujet nous accueillons M. GOSELIN Jean Luc, chargé de mission «Développement Durable» pour le PNV qui nous présente la politique Développement Durable du Parc avant d'ouvrir le débat à une réflexion plus large sur le Développement Durable en Tarentaise.

I - Le développement durable dans les pratiques du Parc National de la Vanoise

M. GOSSELIN explique que la notion de développement durable est partagée par l'ensemble des agents du Parc qui se sont tous engagés afin de construire une vision collective de cette thématique. L'éco-responsabilité se place au cœur de cette vision partagée.

Une méthode participative a été mise en place au sein de la structure ; un audit des agents, des journées de formation, une communication interne régulière. Il s'agit d'être éco-responsable pour mieux répondre aux enjeux environnementaux actuels, diminuer l'empreinte écologique du Parc et renforcer l'éco-exemplarité en interne.

Pour ce faire, il a été nécessaire d'adopter un comportement individuel et collectif éco-responsable et de se donner les moyens de mesurer son efficacité. Ainsi l'éco-responsabilité est déclinée en interne, au sein même du Parc, dans la prise en compte de ces impératifs dans les décisions quotidiennes (achats, déplacements...).

L'empreinte écologique est un outil d'évaluation qui a été utilisé aux côtés d'un autre indicateur, « le bilan carbone ». Ces deux derniers sont très complémentaires pour accompagner le management environnemental.

M. GOSSELIN présente les résultats de l'empreinte écologique du Parc dont l'unité de valeur est l'« hectare global ». Les deux tiers de cette empreinte sont liés à l'empreinte carbone. 80% de cette empreinte écologique est constituée par les bâtiments, les transports, l'alimentation et les produits dérivés. Au total ce sont 679 tonnes équivalent CO₂ qui ont été émises sur l'année 2007 par la structure PNV.

Alors, aujourd'hui le Parc s'est engagé dans un contrat d'objectif avec l'Etat qui consiste à réduire de 3% par an cette empreinte soit environ 25 % sur 10 années. A ce rythme, on répond à l'objectif du GIEC d'une division par quatre de nos émissions de CO₂ d'ici 2050. Cette démarche est tout à fait volontaire de la part des responsables du PNV. A noter que plusieurs refuges ont déjà engagé cette démarche, notamment des refuges CAF.

II - La vision du Développement Durable par le Parc

L'objectif du parc est d'apporter sur le territoire, aux habitants, aux acteurs locaux, une « valeur ajoutée » liée à leur présence sur l'aire optimale d'adhésion du Parc.

Les moyens sont les suivants :

- la définition et la mise en œuvre d'un programme de développement respectueux des ressources locales,
- la labellisation de produits de qualité,
- la contribution au montage de projets menés en partenariats.

Des exemples concrets d'actions prioritaires sont cités, à savoir la promotion des énergies renouvelables, le développement des transports collectifs, la structuration de circuits courts, l'accompagnement des stations de sport d'hiver vers des pratiques durables...

L'objectif pour le Parc est de construire des projets dans une logique de partenariat, notamment avec les acteurs déjà engagés, les entreprises, les agriculteurs, les hébergeurs, les communes, les structures d'information, les accompagnateurs montagne etc.

Le Parc pourrait labelliser les acteurs locaux déjà engagés dans une démarche Développement Durable, mais aussi des produits de qualité, comme par exemple le miel.

Cette démarche est en cours de construction et le label existera sous peu.

Cette Charte du PNV devra permettre de dynamiser la concertation et l'écriture d'une vision partagée du territoire, et de définir des objectifs exemplaires en matière de développement durable.

Cette Charte doit être un projet de territoire traduisant la solidarité écologique entre le cœur du PNV et ses espaces environnants. Elle est élaborée par l'établissement public (le Parc) en concertation avec les communes et les acteurs locaux. Elle est soumise à l'adhésion des communes qui est libre. Cette Charte sera adoptée en Conseil d'Etat pour une durée de 15 ans. Les communes qui adhéreront pourront bénéficier de moyens financiers et techniques de l'Etat.

III – débat ; « le développement durable et la Tarentaise »

- **Les élus de Tarentaise ont récemment pris position contre la DTA, cette Charte de Développement Durable du Parc ne se trouve t'elle pas affectée par ce choix ?**
Non, la Charte sera la plus ambitieuse possible et les élus de Tarentaise participent à la réflexion sur sa construction.
- **Quels délais retenir pour la mise en place officielle de cette Charte ?**
Un avant-projet sera proposé au Conseil d'Administration du Parc fin avril. Cette Charte sera applicable en 2012.
- **Cette Charte s'imposera au SCOT : quelles contraintes peut-elle concrètement imposer au SCOT ?**
Il faudra une « compatibilité » entre ces deux niveaux (le SCOT devra être compatible avec le contenu de la Charte) mais la Charte ne devrait pas être trop contraignante pour le SCOT dans le sens où ces deux outils seront aussi la volonté des élus locaux.
- **70 % de l'impact écologique du tourisme vient du transport, n'est ce pas la priorité en matière de développement durable ? D'autant plus que les stations recherchent perpétuellement une clientèle à fort pouvoir d'achat et venant donc de loin...**
Les moyens de ce projet de Charte sont limités à la volonté des élus qui voudront s'y engager.
- **L'idée d'un Plan Climat Energie pour le Territoire Vanoise est elle abandonnée ?** Le PNV n'a pas abandonné cette idée. S'il y a un SCOT en Tarentaise, il y aura dans tous les cas un PCET Tarentaise (Alain Machet)
- **Remarque : une réflexion sur le tri sélectif en stations est engagée sur notre territoire, mais comment pourrions nous mesurer l'empreinte écologique de la Tarentaise ?**
- **Quels sont les partenaires de ce projet de Charte ?**
Les 29 communes, les deux CLD, les associations locales, les services Consulaires, les administrations de l'Etat, les professionnels (accompagnateurs montagne) ...
- **Quel est le budget financier de ce projet ? Quels seront les moyens de sa mise en œuvre ?**
Dans un premier temps, il s'agit d'écrire ce projet, il est un peu tôt pour le quantifier, le présenter à l'Etat et solliciter les financements.
- **Et l'expérimentation d'une petite éolienne au refuge de la Valette?**
Il s'avère que l'éolien semble complémentaire au soleil sur la période d'expérimentation.
- **Est-il possible d'imaginer que les gardiens de refuge puissent ouvrir sur une période plus longue ?**
Oui, un travail est engagé avec eux pour plus de possibilités d'accessibilité au public toute l'année. Cela est nécessaire pour un tourisme d'été et d'intersaison à promouvoir.

- **Le terme d' «éco-tourisme» n'a pas été utilisé ?**

Le Parc travaille sur ces aspects. En juin, la politique du Parc sur ce thème sera présentée à l'occasion d'un colloque sur Chambéry. La fréquentation des refuges baisse chaque année mais dans tous les cas le qualitatif ne doit surtout pas se faire dépasser par des enjeux purement quantitatifs.

- **Qu'en est-il de la fréquentation du Parc ?**

Celle-ci baisse chaque année du fait du vieillissement de la moyenne d'âge des touristes. Il est difficile de conquérir une clientèle plus jeune, la moyenne d'âge augmente, elle est aujourd'hui de 50 ans.

La séance se termine vers 20h00. Rendez vous est donné aux membres pour une rencontre le 6 avril prochain à 18h00 à Bourg St Maurice (Centre Jean Moulin) sur le thème « après le départ du 7ème bataillon de chasseurs alpins, quelle nouvelle dynamique de développement pour notre territoire? ». A cette occasion nous accueillerons M. Damien PERRY, Maire de Bourg Saint Maurice.

Alain MACHET
Président